

AMUNDI

Société anonyme au capital de 515 965 815 euros
Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur - 75015 PARIS
314 222 902 – RCS PARIS

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice social 2025

(présenté dans la 3^{ème} résolution à l'Assemblée Générale 2026)

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	626 283 475
Affectation à la réserve légale	-
Report à nouveau antérieur	1 797 803 132
Total (bénéfice distribuable)	2 424 086 607
AFFECTATION	
Dividende (1)	877 141 886
Report à nouveau après affectation	1 546 944 721
TOTAL	2 424 086 607

(1) Le montant total de la distribution visée ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre total d'actions au 31 décembre 2025, soit 206 386 326 actions, et sera ajusté en fonction du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de détachement du dividende. Il est précisé que le montant du solde alloué au report à nouveau sera ajusté en conséquence.

Le dividende est fixé à 4,25 euros par action.

Le dividende sera détaché de l'action le 9 juin 2026 et mis en paiement à compter du 11 juin 2026. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2° du 3. de l'article 158 du même code. Il est rappelé que pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018, cet abattement n'est en tout état de cause susceptible de s'appliquer que lorsque le contribuable a opté pour l'imposition des revenus mobiliers selon le barème de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire unique.